

Préparation des mesures préventives aux grandes marées

Les vulnérabilités du littoral
Réunion du 26 juillet 2010



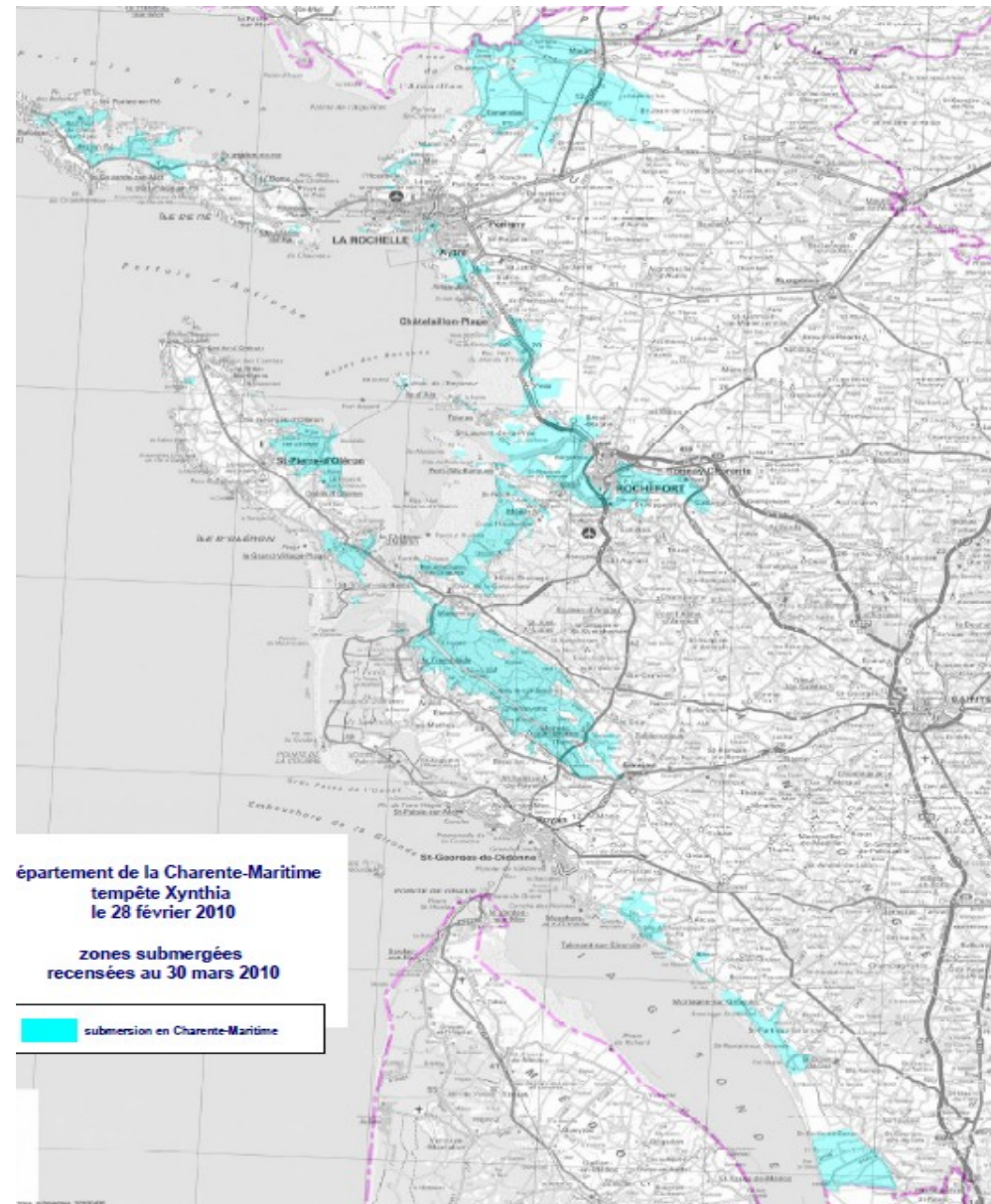
Tempête Xynthia

**40.000 ha
submergés**

**Jusqu'à 14 km à
l'intérieur des
terres**

**6 % de la surface
du département**

**120 km de défenses
touchées**



Interventions sur les ouvrages de défense contre la mer

Définies en commun entre les services de l'État et du Conseil Général, les interventions d'urgence ont été scindées en deux phases :

Mars 2010 - travaux de mise en sécurité avant les grandes marées : les zones urbanisées, les zones d'activités économiques, les infrastructures de communication importantes

Avril à Octobre 2010 - travaux à réaliser avant les grandes marées de septembre et prochains hivers, avec des procédures simplifiées :

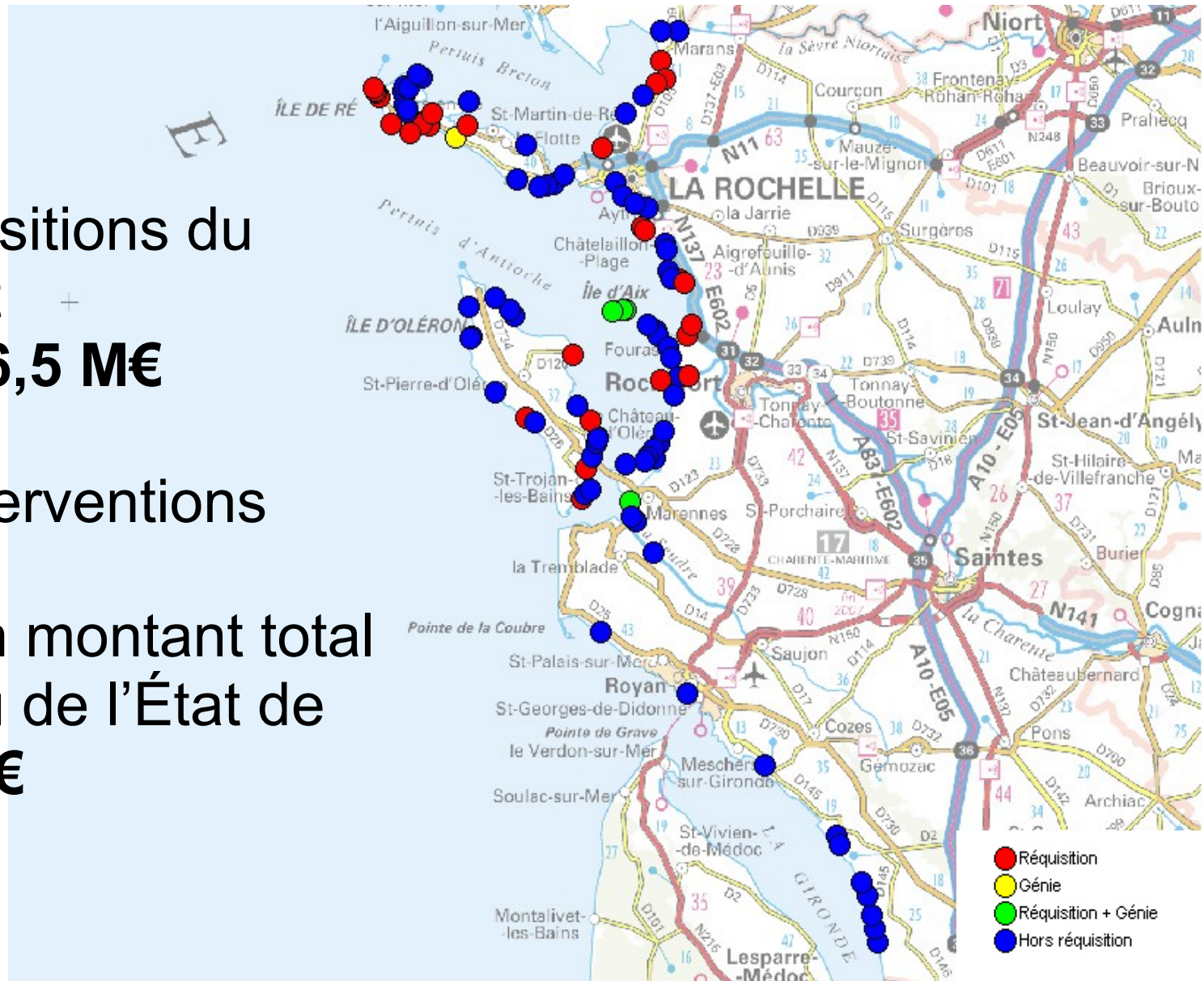
- destinés à conforter les réparations réalisées en première phase ou reprendre les ouvrages affaiblis par la tempête n'ayant pas encore fait l'objet de travaux,
- répondant aux critères d'urgence impérieuse,
- avec un niveau de protection identique

Travaux de la première phase (mars 2010)

Réquisitions du
Préfet +
pour **6,5 M€**

70 interventions

sur un montant total
connu de l'État de
8,2 M€



- Réquisition
- Génie
- Réquisition + Génie
- Hors réquisition

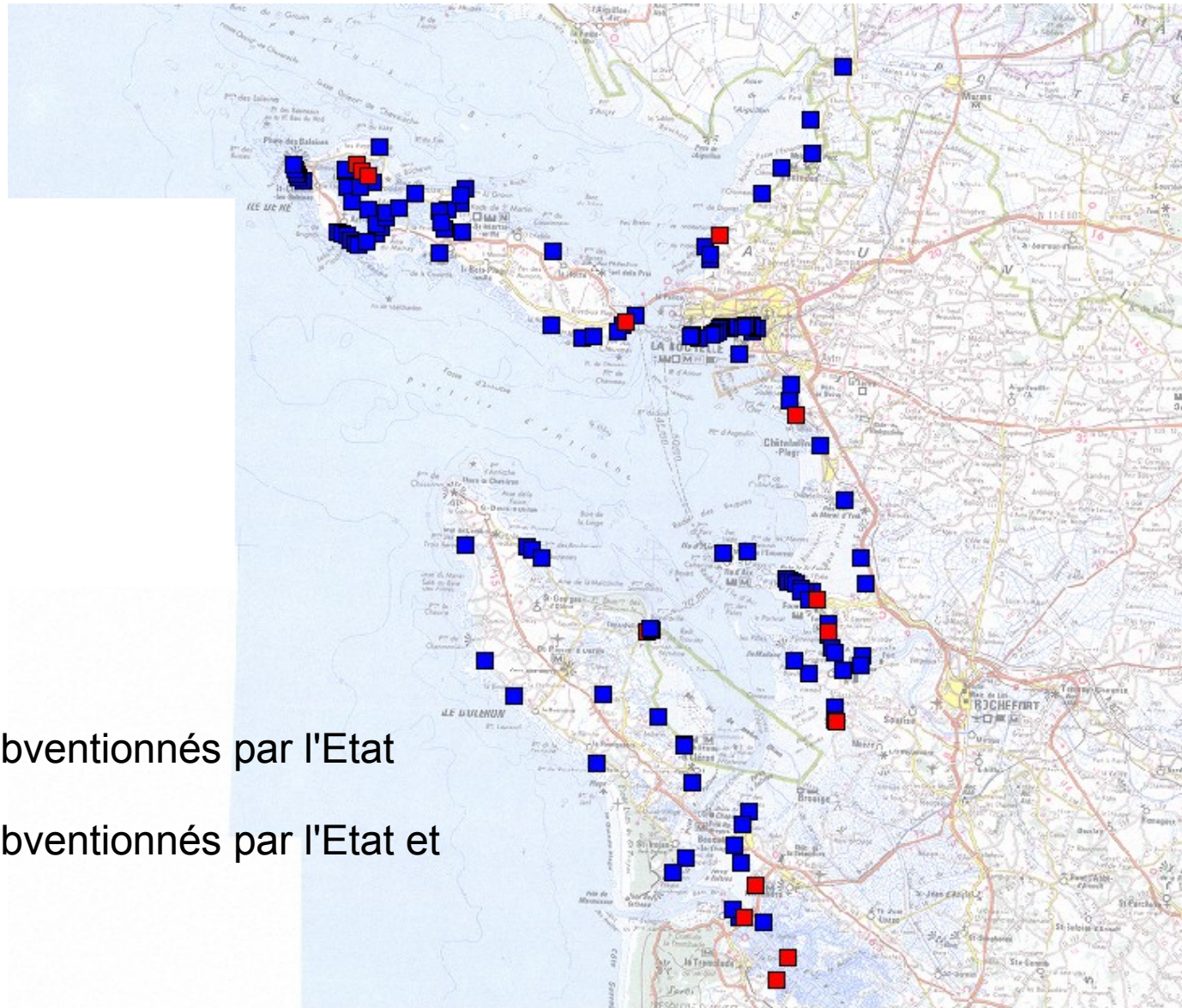
Travaux de la deuxième phase (avril à octobre 2010)

Réunions de **préparation entre services** (État, CG17, collectivités locales...) pour la programmation d'une seconde phase de travaux d'urgence.

Ce second programme de travaux, évalué à **16,6 M€**, est cofinancé par l'État (budget de l'État, Fond Barnier) et l'Europe (FEDER) à hauteur de 80% de l'investissement.

Il recouvre à ce jour plus de 80 opérations.

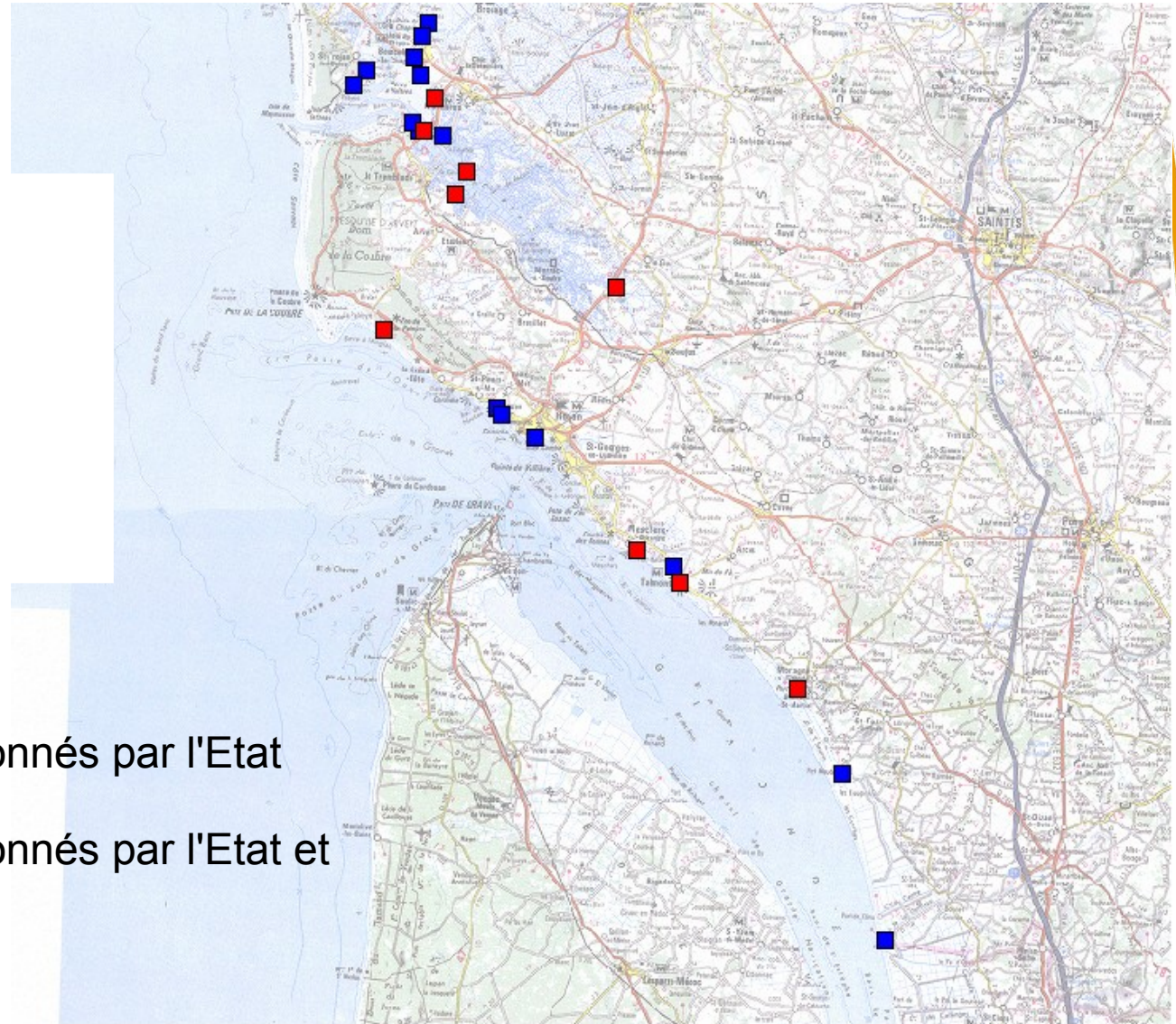
Travaux de la deuxième phase (avril à octobre 2010) – secteur Nord



 Travaux subventionnés par l'Etat

 Travaux subventionnés par l'Etat et l'Europe

Travaux de la deuxième phase (avril à octobre 2010) – secteur Sud



■ Travaux subventionnés par l'Etat

■ Travaux subventionnés par l'Etat et l'Europe

Propositions pour un plan de prévention des submersions marines et des crues rapides

Plan de mesures visant à réduire la vulnérabilité des territoires soumis à des risques de submersions marines et d'inondation rapide.

Présenté au conseil des ministres du 13 juillet 2010.

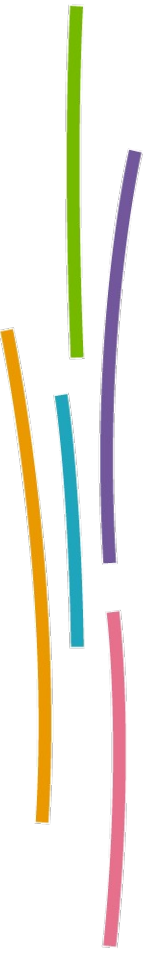
Soumis à un large processus de concertation jusqu'en octobre 2010, associant en particulier les associations nationales de collectivités locales.



Propositions pour un plan de prévention des submersions marines et des crues rapides

Plan reposant sur **6 axes de travail** :

- Maîtriser l'urbanisation dans les zones à risques
- Améliorer la chaîne prévision, vigilance, alerte
- Renforcer les digues et les systèmes de protection
- Organiser la maîtrise d'ouvrage des digues
- Renforcer les contrôles de sécurité des ouvrages de protection
- Améliorer la connaissance et la culture du risque



Propositions pour un plan de prévention des submersions marines et des crues rapides

Concernant les défenses contre la mer, l'État propose donc un **programme national d'investissement** permettant le confortement de 1.200 km de digues de 2011 à 2016.

Le Fond Barnier pourra financer jusqu'à 40% de ce plan. Des Fonds européens FEDER pourront être mobilisés en complément.

Propositions pour un plan de prévention des submersions marines et des crues rapides

Dans l'attente des arbitrages nationaux rendus fin octobre, des démarches sont déjà engagées localement :

- Inventaire qualitatif des ouvrages de défense contre la mer
- En liaison avec la **Mission littoral** mise en place par le Conseil Général, études des systèmes de protection des territoires vulnérables à la submersion marine pour :
 - × Évaluer leur renforcement éventuel
 - × Identifier un gestionnaire pérenne
 - × Définir les actions de prévention